

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°455/SEPTEMBRE 2024



Autorité

Le respect en partage



fpe

ÉDUCATION

Sensibiliser au racisme
et à l'antisémitisme

PORTRAIT

Marie-Amélie Le Fur



1

Il • elle défend les droits de tous les enfants de l'école.

2



Il • elle recueille l'avis des parents pour porter leur voix en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.

3

Il • elle sait qui contacter au bon moment pour les petits et grands problèmes qui surviennent à l'école.

LES 5 ACTIONS CLES DU PARENT DELEGUE

fape



4



Il • elle est soutenu • e dans ses initiatives par un réseau national et il • elle peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

5

Il • elle organise la solidarité pour favoriser la gratuité de l'éducation.



SOMMAIRE

5 Instantanés

10 Nos coups de cœur

13

Dossier

Autorité

Le respect en partage

21

En pratique

ORIENTATION • L'impact de l'origine scolaire sur les trajectoires scolaires

SANTÉ • Soins dentaires : prévention toute !

PSYCHO • Accueillir les petites angoisses liées à l'école

ÉDUCATION • Sensibiliser en classe au racisme et à l'antisémitisme

26

Décryptage

Accéder à son droit à bourse

28

Regards croisés

FRÉDÉRIQUE WEIXLER/
BERTRAND SÉCHER

Qui décide aujourd'hui à l'Éducation nationale ?

30

Initiative

Quatre jours sans écrans dans le parc des Cévennes

32

Nos actions

34

Portrait

Marie-Amélie Le Fur

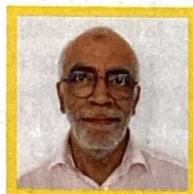
édito

Un peu de sérieux, maintenant !

“ Du jamais vu dans l'Éducation nationale ! Aucune rentrée scolaire n'aura été aussi peu anticipée que celle que nous vivons aujourd'hui. Une situation de flou artistique orchestrée par le président de la République lui-même, avec, le 9 juin 2024, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, puis son atermolement sidérant pendant l'été pour nommer un nouveau gouvernement.

Alors que les ministres doivent uniquement assurer la gestion des affaires courantes, Nicole Belloubet, encore en place à l'Éducation nationale, assure à la radio, au lendemain des résultats des élections législatives le 9 juillet, que les groupes de niveau, mesure emblématique de Gabriel Attal, « se mettent en place » pour la rentrée.

Sur le terrain, c'est surtout un grand non de toute la communauté éducative ! Alors, que se passera-t-il pour nos enfants ? Mystère... La seule certitude ? La FCPE sera bel et bien au rendez-vous pour soutenir l'école publique, seule capable de garantir une société unie, soudée et républicaine.



ABDELKRIM MESBAHI
Président de la FCPE

Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) 108, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris Cedex 12 • Tél. : 01 43 57 16 16 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION
Directeur de la publication et de la rédaction : Abdelkrim Mesbahi
• Responsable de la revue : Laurence Guillermou • Rédactrice en chef : Alexandra Defresne •

Conception graphique : **CITIZENPRESS**
Rédactrices : Michèle Foin, Émilie Gilmer, Anne-Flore Hervé, Marianne Peyri.
• Infographie : David Lory • Dessin p.34 : Bénédicte Govaert • Crédits photos : iStock.

PUBLICITÉ
Mistral Média, 22 rue Lafayette 75009 Paris • Tél. : 01 40 02 99 00 • mistralmedia.fr • Directeur général : Luc Lehérecy.

IMPRESSIION
Direct impression • 26 bis Boulevard de Beaubourg - 32, ZA Paris Est 77184 Émerainville.
Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, chaque adhérent, abonné, assuré, dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la FCPE.

Restons connectés !



Rendez-vous sur le site fcpe.asso.fr pour s'abonner à la Revue des Parents au tarif de 6 € (sans adhésion).

Suivez-nous sur



fcpe.nationale



fcpe.nationale

Des questions ? Écrivez-nous



fcpe@fcpe.asso.fr

Pages spéciales départementales : 14, ; 45.



Instantanés

Une sélection d'**infos** pour vous accompagner

ÉCRANS

Vers plus d'encadrement ?



90% des Français se déclarent favorable à l'interdiction des écrans dans les structures dédiées à la petite enfance et 88% dans les écoles maternelles, selon la 4^e édition du baromètre Harris Interactive sur les usages des écrans de la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) publié le 22 juillet. Les résultats font état d'attentes fortes s'agissant de mieux encadrer les pratiques numériques des enfants et des adolescents. 84% des Français seraient prêts à renoncer à l'achat d'un téléphone portable à un enfant avant l'âge de 11 ans. 75% souhaitent que les usages soient fortement restreints dans les lycées et 73% sont favorables à l'interdiction des réseaux sociaux aux enfants avant l'âge de 15 ans.

INCLUSION

SORTIES SCOLAIRES

Parue au **BO du 25 juillet 2024**, une nouvelle circulaire est dédiée à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, collèges et lycées. Elle met notamment l'accent sur la prise en compte des besoins d'aménagement et d'accompagnement des élèves en situation de handicap ou à besoin médical spécifique.



ÉLECTIONS SCOLAIRES

Le ministère précise les modalités de l'e-vote

Atendu par de nombreux parents d'élèves, le vote électronique est désormais officiellement autorisé par la réglementation pour les élections scolaires¹, aussi bien dans le premier degré depuis la rentrée 2022, que dans le second degré depuis la rentrée 2023. Est-ce pour autant la fin de toutes les contraintes ? Pas si sûr... Les dispositions réglementaires parues le 2 juillet dernier vont peut-être rebuter plus d'un bénévole, qui va finalement trouver cette solution particulièrement fastidieuse.

Un cahier des charges très contraignant

En effet, même s'il est légitime au regard des exigences fixées par la CNIL et le RGPD (règlement général sur la protection des données), le cahier des charges fixé par le ministère de l'Éducation nationale est exigeant : expertise indépendante du système de vote, mise en place d'une cellule d'assistance technique, distribution d'une notice d'information comprenant les éléments d'accès à la plateforme... Pourtant, c'est

ainsi que la sincérité du scrutin sera garantie.

Autre obstacle majeur : la prise en charge financière du vote électronique, dont le coût est estimé entre 2000 et 5000 euros par année scolaire. Ce coût est donc conséquent et, s'agissant d'une dépense de fonctionnement, devrait être à la charge de la collectivité de tutelle. Enfin, la mise en place du vote électronique dans le premier degré pose la question du sous-équipement informatique des écoles primaires où les espaces numériques de travail sont encore rares, tandis que dans le second degré, l'ENT est encore sous-utilisé par les parents.

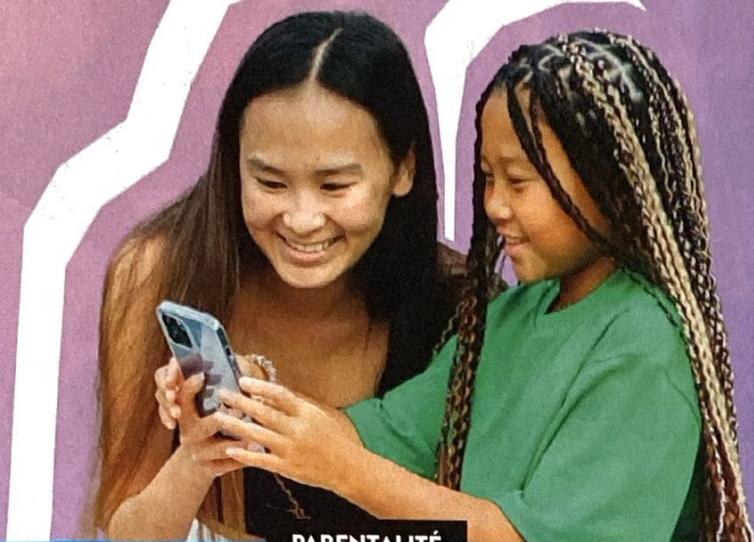
(1) Pour l'année scolaire 2024-2025, les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu les 11 et 12 octobre 2024 pour tout le territoire, excepté pour la Réunion et Mayotte, où elles sont fixées aux 4 et 5 octobre 2024.



EN SAVOIR PLUS :

Internet Retrouvez le détail des textes officiels sur fpe.asso.fr/actualites

Guide Famille



PARENTALITÉ

GÉRER SA RENTRÉE NUMÉRIQUE

Votre enfant entre en 6^e et vous vous demandez si vous devez l'équiper d'un smartphone ? Il est déjà équipé et vous aimeriez mieux sécuriser son usage en dehors de la maison ? Quelle que soit votre situation, pas de panique ! Laissez-vous guider pas à pas par le guide famille #Bienvenueles6e d'Internet sans crainte, avec qui la FCPE renouvelle son partenariat pour la 3^e édition. À l'intérieur, une checklist avant toute utilisation,

des réponses à vos préoccupations sur les bonnes pratiques à mettre en place (temps d'écran, réseaux sociaux, cyberharcèlement), des vidéos ressources, l'impact de la vie numérique sur la vie réelle, et les répercussions environnementales. Téléchargez-le sur notre site et ne manquez pas le 19 septembre 2024 notre webinar gratuit sur le sujet pour des conseils en live.

fcpe.asso.fr/les-conseils-aux-parents



20400

SAISINES
ont été traitées en 2023.
77% émanent des usagers. Parmi celles-ci, 39% concernent la vie quotidienne et les conflits.

RAPPORT

Une culture du rapport de force se développe

Baptisé « Faire alliance, redonner confiance » et publié le 17 juillet 2024, le rapport annuel d'activité de la médiatrice de l'Éducation nationale met en exergue « une dégradation de la relation entre l'école et les familles ». Les conflits au sein des établissements représentent désormais 40% des saisines des élèves et de leurs parents et ont connu une « très forte progression » en 2023 et un doublement en cinq ans. Les principaux griefs ? Le rôle particulier des « éducations à... » – la sexualité, la citoyenneté, aux médias, pour lesquels la pression des parents est plus palpable ; l'école inclusive ; la notation et les résultats aux examens. « Une culture du rapport de force, aux antipodes de l'alliance éducative nécessaire pour assurer l'accompagnement et la qualité du parcours des élèves, semble se développer », remarque Catherine Becchetti-Bizot.



EN SAVOIR PLUS :
[Internet \[education.gouv.fr\]\(https://internet.education.gouv.fr\)](https://internet.education.gouv.fr)

instantanés



On en parle !

1. PARITÉ



Alors que neuf enseignants sur dix à l'école primaire sont des femmes, ce manque d'aisance dans les domaines scientifiques risque de transmettre une « image négative » de la matière, « tout particulièrement aux filles », alerte l'Académie des sciences dans un rapport publié le 18 juin 2024.

2. FCPE

S'engager en tant que représentants de parents FCPE, se présenter aux élections scolaires, jouer pleinement son rôle en conseil d'école ou d'administration... La FCPE a déjà programmé de nombreuses classes virtuelles à la rentrée : inscrivez-vous ! En 2023, des milliers de parents se sont formés pour intervenir efficacement dans les écoles, collèges et lycées.

3. COQUELUCHE

Face à la recrudescence des cas de coqueluche en France depuis le début 2024 – une vingtaine de clusters ont été signalés en famille et en collectivité –, la Haute Autorité de santé a publié le 22 juillet de nouvelles recommandations : la vaccination des femmes enceintes à chaque grossesse et de tout l'entourage proche d'un nourrisson.

Nos coups de cœur

Expos sympas, films à voir, bouquins à lire, sites à visiter...
des idées **pour toute la famille !**



© Musée de l'illusion

ILLUSION

IMAGES ENVOÛTANTES

Illusions d'optique, jeux de miroir, trompe-l'œil, défis sensoriels surprennent le public dans les musées de l'illusion ouverts à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et désormais à Lille. Des illusions visuelles qui nous rappellent que les sens sont imparfaits et que la perception du monde est souvent déformée. En prime, les ados peuvent prendre des photos démentes pour les réseaux sociaux, et ils adorent !

Internet museedelillusion.fr

LYON

Les contes à gigoter

Installés sur des coussins dans une salle à l'ambiance tamisée, les petits de 2 à 4 ans ouvrent grand leurs oreilles pour écouter les « contes à gigoter » joués par une médiatrice du musée, avant de déambuler dans les expositions.

Internet museedesconfluences.fr



© Cité des sciences

EXPOSITION

DANSER !

Danser, chez les enfants, a quelque chose d'instinctif, de naturel, d'immédiat, de spontané, avant même de savoir parler. Jusqu'en juin 2026, ils sont invités à mettre leur corps en mouvement à la Cité des sciences à partir de quatre gestes dansés : sauter, tourner, marcher, se rencontrer. Un joyeux moment collectif.



cite-sciences.fr

MONUMENTS

Patrimoine

Jeu d'enquêtes en famille à la Cité internationale de la langue française, carnaval féérique au château de Haroué, spectacle de danse à l'abbaye de La Sauve-Majeure... Plus d'une centaine de monuments nationaux s'ouvrent gratuitement aux visiteurs à l'occasion de la 41^e édition des Journées européennes du patrimoine, du 20 au 22 septembre 2024.

Internet monuments-nationaux.fr



© Cochalot préhistorique © IRSNB

MUSÉUM

GÉANTS

Un singe asiatique haut comme trois oranges-outangs – *Gigantopithecus blacki* –, ou encore un oiseau géant incapable de voler – *Gastornis laurenti* –, découvert dans la région, sont pour la première fois exposés au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse jusqu'en juin 2025.

Internet museum.toulouse-metropole.fr

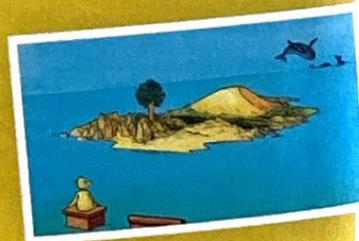
L'île aux blablas

PODCAST

Cette nuit, pendant que tu dormiras, tout d'un coup... » Ainsi commencent rituellement les histoires qu'inventait chaque soir le dessinateur Claude Ponti, chef de file de la littérature jeunesse (*Okilélé*, *Le jour du Mange-Poussin*, *Blaise et le château d'Anne Hiversère*...) pour sa fille Adèle, aujourd'hui adulte et productrice de podcasts au *Monde*

(*L'Heure du Monde*). Ils s'amuse de ces mêmes premiers mots pour une fiction originale de sept épisodes, où auditeurs et auditrices naviguent vers une île étrange, épaulés de la présence rassurante d'un Doudou Dodu. Un voyage au cœur de paysages oniriques et farfelus.

Internet arteradio.com



NOUVEAU

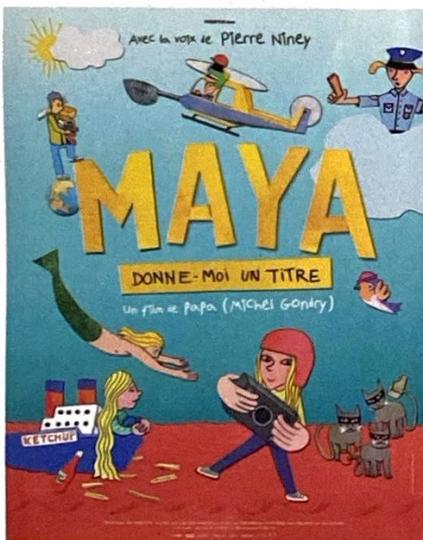


© Cités Immersives

L'héritage viking

Inaugurée le 15 juin dernier, la Cité Immersive Viking vous attend pour revivre l'épopée des fondateurs de la Normandie à Rouen. À travers 6 salles à la scénographie innovante, sont racontés l'invasion, la colonisation, l'allégeance, la création du duché de Normandie et l'héritage viking.

viking.cites-immersives.fr

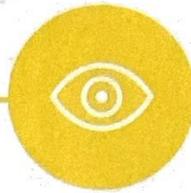


CINÉMA

MAYA, DONNE-MOI UN TITRE

Maya et son papa vivent dans deux pays différents. Pour maintenir le lien avec sa fille et continuer à lui raconter des histoires, son papa lui demande chaque soir « Maya, donne-moi un titre ». Il lui fabrique alors un dessin animé dont elle est l'héroïne. Ce papa, c'est le cinéaste Michel Gondry, qui a confié à l'acteur Pierre Niney le soin de raconter ces aventures. Un voyage poétique et amusant qui fera rêver les petits et sourire les grands.

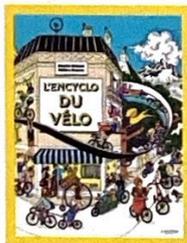
➕ À l'affiche le 2 octobre 2024. Dès 4 ans.



© Céline Dayes

#VÉLO

Près de 40 % des Français pratiquent le vélo au moins une fois par mois, selon une récente enquête du ministère des Transports. Bon pour la santé, le moral, la planète, le bicloune sera-t-il bientôt le roi des routes ?



DOCUMENTAIRE

L'ENCYCLO DU VÉLO

De ses premiers tours de roue sur les pavés aux courses d'ultradistance d'aujourd'hui, découvrez les innovations, les records, les compétitions et les champion-ne-s qui ont marqué l'histoire du vélocipède. De quoi donner envie de monter en selle !

De Marie Mazas, Éd. De La Martinière Jeunesse, 16 €.



© Nicolas Krief

EXPOSITION

À VÉLO, PARIS MÉTROPOLE 1818-2030

Paris est aujourd'hui regardée comme l'une des capitales mondiales du vélo. En 2024, selon une étude de l'Institut Paris Région, 11,2 % des déplacements se font à vélo dans la capitale, contre 4,3 % en voiture. Présentée au Pavillon de l'Arsenal jusqu'au 29 septembre, l'exposition « À Vélo, Paris Métropole 1818-2030 » retrace l'évolution des pratiques cyclistes et les impacts sociaux et urbains qui en découlent.

pavillon-arsenal.com



CARTE

62 ITINÉRAIRES EN FRANCE

Faire son choix parmi plus de 28 000 km d'itinéraires vélo en France peut vite relever du casse-tête. Pour aider les cyclistes à déterminer le parcours qui va le mieux correspondre à leurs envies d'escapade ou de vacances à vélo, France Vélo Tourisme et Michelin éditions viennent d'éditer la première carte *Véloroutes* et voies vertes en France. Avec, en prime, 14 propositions de parcours « coups de cœur ».

En vente au prix de 7,95 €.



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. L'exercice de l'autorité se reconfigure selon les époques
2. Le système de punitions à géométrie variable pose question
3. Pour toutes les propositions des parents

Autorité

Le respect en partage



À rebours des discours passésistes qui prônent un tour de vis répressif à l'école, mais sans nier pour autant les problèmes d'autorité bien réels, de nombreux experts prônent **la restauration d'une autorité éducative, efficace parce que juste.** Enquête.

Texte :
ÉMILIE GILMER



7 questions pour comprendre

1. Qu'est-ce que l'autorité ?

Le mot est sur toutes les bouches. Mais il est tellement galvaudé, qu'il génère beaucoup de confusion. « L'autorité n'est pas l'autoritarisme, pose d'emblée la chercheuse Marie Beretti¹, docteure en sciences de l'éducation et de la formation. Ce n'est pas le fait d'imposer un ordre à quelqu'un par la force, l'humiliation ou la coercition. Certes, ce genre d'attitude peut faire obéir sur l'instant, mais elle est à la fois délétère pour le développement de l'enfant et contreproductive dans la durée, car on ne peut pas attendre de quelqu'un qui n'est pas respecté qu'il respecte en retour. » La chercheuse se réfère alors à la définition donnée par Bruno Robbes², professeur à l'université de Cergy-Pontoise et auteur d'un ouvrage sur une autorité dite « éducative » « Il s'agit d'une posture où celui qui incarne l'autorité (l'enseignant) cherche à exercer une influence bénéfique sur l'élève, en faisant en sorte qu'il reconnaisse ce caractère bénéfique. Autrement dit, c'est une autorité qui s'adresse à la raison de l'élève et vise le consentement à obéir. Cela suppose que l'élève comprenne et admette que cela est fait dans son intérêt. »³ L'autorité émerge alors d'une relation de confiance et d'un respect mutuel...

2. Quid du climat dans les classes ?

Dans son dernier ouvrage⁴, Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie et pionnier en France de la lutte contre le harcèlement scolaire, pointe toutefois les graves faiblesses de l'école française en matière disciplinaire. Il aborde notamment la question du « chahut » inhérent à la vie de nombreuses classes et met au jour un certain nombre de rapports et d'enquêtes. « PISA 2022, par exemple, laisse apparaître qu'un lycéen sur deux considère qu'il y a trop de bruit dans sa classe au point qu'il n'entend pas ce que dit le professeur, note-t-il. Une enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de 2019 révèle par ailleurs qu'un professeur sur trois dit avoir été moqué ou insulté dans l'exercice de son métier. » Un certain nombre d'indices qui témoignent, selon l'auteur, d'une défaillance de l'autorité, non sans conséquences sur les apprentissages et sur le bien-être des élèves : « Dans une étude qui date de 2012, le chercheur Benoît Galand démontre que le contexte de la classe a une influence sur le taux de harcèlement, indique Jean-Pierre Bellon. Moins la paix est assurée, plus les situations de harcèlement sont susceptibles d'advenir. »



29%

C'EST LA PROPORTION d'élèves parmi ceux souvent sanctionnés à déclarer un sentiment d'injustice à l'égard des sanctions, contre 11% parmi les élèves jamais sanctionnés. Ce qui atteste d'une forte corrélation entre le sentiment d'injustice et la fréquence des sanctions. (Source : *Déviante et Société*, 2022).



« On ne peut pas attendre de quelqu'un qui n'est pas respecté qu'il respecte en retour. »

— MARIE BERETTI, DOCTEURE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

3. Est-ce que c'était « mieux avant » ?

En réponse, certains appellent de leurs vœux « le retour » à une école des blouses grises, où régnaient l'ordre et la discipline... Mais qu'en est-il en réalité ? « Dans cette école-là, les élèves devaient se prémunir autant de la violence de leurs pairs – car le harcèlement ne date pas d'hier – que de la violence de leurs maîtres »⁵, rappelle Jean-Pierre Bellon. L'idée selon laquelle l'école d'aujourd'hui connaîtrait davantage de violence est d'ailleurs contestée par nombre d'experts. « Dire qu'il y a plus de problèmes d'autorité aujourd'hui qu'il y en avait il y a trente, quarante ou cinquante ans ne repose sur aucune donnée scientifique, avance même le chercheur Julien Garric, maître de conférences à l'INSPÉ Université d'Aix-Marseille. Ce que l'on peut dire en revanche, c'est que l'exercice de l'autorité évolue et se reconfigure selon les époques. Se posent aujourd'hui de nouvelles problématiques – la question des réseaux sociaux et la présence du téléphone portable à l'école ; la mutation de la cellule familiale avec une forte augmentation des familles monoparentales, etc. – qui réinterrogent la relation d'autorité et nécessitent que l'on réfléchisse collectivement à cette question. »

« Le système éducatif punit beaucoup, mais comme il punit mal, – en ce sens que l'exercice de la punition est aléatoire – le sentiment qui prédomine est celui du laxisme. »

JULIEN GARRIC, CHERCHEUR

4. Comment les profs gèrent-ils la situation ?

En attendant – et en l'absence de mesures utiles et ajustées – les professeurs sont esseulés face au problème. « On attend d'eux qu'ils fassent autorité mais ils ne sont ni accompagnés ni soutenus par l'institution, remarque Marie Beretti. Autrement dit, l'exercice de l'autorité fait partie du référentiel des compétences du métier de professeur mais il n'y a pas vraiment d'explication quant aux moyens et à la manière de l'exercer. Comme si, en quelque sorte, cela allait se faire tout seul... » Résultat : certains d'entre eux se sentent rapidement dépassés et impuissants face à des comportements perturbateurs ou, tout simplement, à des bavardages incessants et généralisés qu'ils ne parviennent pas à juguler. « Bien souvent, les professeurs victimes de ces désordres n'osent pas en parler et vivent cela sur le mode de la honte, remarque Jean-Pierre Bellon. Ils ont le sentiment que c'est de leur faute, alors que c'est un risque professionnel majeur qui concerne tous les enseignants. Il n'y a pas d'un côté le professeur magique à qui tout réussit et de l'autre, celui qui est en difficulté. »

5. Y a-t-il un consensus autour des punitions ?

Le manque de réflexion sur la question de l'autorité aboutit à une autre difficulté : un système de punitions à géométrie variable (lire l'interview page 18). « Lorsque l'on interroge les professionnels, on se rend compte que dans un même établissement, personne n'est d'accord sur la manière dont il faut punir les élèves et sur les raisons pour lesquelles il faut les punir, indique Julien Garric. Résultat, on a des enseignants qui punissent à tour de bras, excluent systématiquement certains élèves de leur cours par exemple, quand d'autres s'y opposent complètement. Or, le dialogue sur cette question est délicat car il révèle des conceptions de la relation éducative extrêmement éloignées. » Un embrouillamini qui aboutit, selon le chercheur, à un paradoxe : « Le système éducatif punit beaucoup, mais comme il punit mal – en ce sens que l'exercice de la punition est aléatoire – le sentiment qui prédomine est celui du laxisme. »

6. Comment est-ce vécu par les élèves ?

« Pour que l'autorité s'exerce dans une classe, il faut qu'un cadre soit clairement posé, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir se référer à des règles communes (ce qui est permis, ce qui proscrie) et à une échelle de sanctions préétablie, explique Marie Beretti. Lorsque le cadre est inexistant ou mouvant, la punition ne fait pas sens pour les élèves et semble arbitraire. L'enseignant apparaît alors comme un individu despotique et capricieux. » En découle un sentiment d'injustice, qui met à mal la relation d'autorité et nourrit la défiance vis-à-

vis du système scolaire... Dans certains cas, un cercle vicieux s'enclenche, certains élèves s'enfermant dans un comportement problématique et certains enseignants multipliant les punitions en sachant qu'elles sont inefficaces. « Quelque chose est cassé dans la relation éducative, avec chez les élèves un risque accru de décrochage, remarque Julien Garric. Il n'y a pas de jugement moral à porter sur cette situation. On peut toutefois se dire que si l'on parvenait à réfléchir collectivement et sereinement sur le sujet, sans céder aux sirènes du catastrophisme, ce type de situation pourrait être évité. »

7. En quoi l'environnement génère-t-il de la violence ?

Au-delà de ce qui se passe dans la classe, d'autres facteurs impactent la relation d'autorité. « La dégradation du système éducatif avec les difficultés croissantes de recrutement, les conditions de travail dégradées, une conflictualité plus importante entre les adultes eux-mêmes, etc., ne facilite pas le traitement des situations de violence », remarque Julien Garric. Mais le chercheur pointe aussi le manque de mixité dans les établissements hexagonaux. « Plus on regroupe les élèves les plus en difficulté scolaire et sociale, plus la tâche des personnels éducatifs se complexifie, note-t-il. D'autant plus que ces élèves ont bien conscience de se retrouver dans des établissements de relégation, ce qui met à mal la promesse d'égalité portée par l'école républicaine et abîme d'emblée la confiance dont la relation éducative a besoin pour s'exercer. »

(1) Autrice de *L'autorité par la confiance. Un modèle de relation éducative*, éd. Canopé, 2021.

(2) Auteur de *L'autorité éducative dans la classe. Douze situations pour apprendre à l'exercer*, éd. ESF Sciences humaines, février 2020.

(3) Dans une interview donnée à *la Revue des parents* n°448, juin 2023.

(4) *Renouer avec l'autorité à l'école. 10 mesures immédiates*, éd. ESF Sciences humaines, mai 2024.

(5) Dans une interview parue sur [le site des éditions ESF Sciences humaines](#) « Restaurer l'autorité à l'école : entretien avec Jean-Pierre Bellon ».




Sur le terrain...

Les parents d'élèves donnent leur avis

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé en mai dernier **une « grande concertation » autour de l'autorité à l'école**. Malgré le délai contraint, les conseils départementaux de parents d'élèves FCPE ont joué le jeu. Tour d'horizon de leurs suggestions.

1. Comment responsabiliser les élèves ?

Les parents d'élèves suggèrent d'associer les élèves à l'élaboration du règlement intérieur de l'établissement avant passage en conseil d'administration en organisant des consultations annuelles avant le vote. Ils proposent aussi de **permettre à tous les élèves d'identifier la bonne personne à qui parler** (trombinoscope, heures de présence, adresse mail) – infirmière, assistant de service social, psychologue – et de prévoir une boîte aux lettres pour signaler tout incident. Les parents d'élèves relèvent aussi la nécessité de **travailler sur la prévention plutôt que sur la répression**, en mettant en place des actions éducatives autour du vivre ensemble, du respect de l'autre et de l'amélioration de l'environnement, tout en explicitant mieux les règles, en particulier dans le premier degré. Ils

appuient aussi l'idée de **créer des espaces de parole pour les élèves**, tels que des temps de parole collectifs par classe et des tiers-lieux permettant de faire baisser la pression. Ils proposent enfin de recruter du personnel en nombre suffisant, notamment des infirmiers, médecins, assistants d'éducation (AED), accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et psychologues de l'Éducation nationale (psyEN).

2. Comment mieux impliquer et responsabiliser les parents ?

Organiser les conseils de classes, les conseils de disciplines et autres instances à des horaires compatibles avec la présence des parents élus, telle est l'une des suggestions faites par les CDPE. Ils proposent aussi de **mettre en place une cam-**

pagne d'information à l'occasion des élections des représentants des parents d'élèves afin de sensibiliser les familles à l'importance de participer aux élections et à leur rôle en tant que représentants des parents. Ils soulignent l'importance de **laisser une place aux parents au sein de l'école en créant des moments d'écoute** et de partage de la parole entre les différents partenaires – parents, enseignants, équipe de direction, vie scolaire – et de renforcer la communication envers les parents dès les premières difficultés identifiées. Leur interpellation porte aussi sur le fait de respecter les réunions parents-professeurs prévues par le code de l'éducation et d'assurer la tenue des deux réunions parents-professeurs par an et par niveau, permettant un échange régulier sur le suivi scolaire des élèves. Ils suggèrent enfin d'associer les parents à la vie de l'établissement et de **inviter à co-intervenir dans les établissements scolaires sur des sujets d'intérêt commun**, en collaboration avec les associations, les personnels éducatifs et les élèves, autour de thématiques telles que la laïcité, le respect de l'autre, la lutte contre les discriminations.

3. Comment faire de l'école un lieu mieux protégé et qui protège toujours mieux ?

Les CDPE proposent de **relier les alarmes intrusion aux commissariats et gendarmerie** et de réaliser un audit de sécurité rendu public au conseil d'école ou au conseil d'administration tous les ans avec obligation de mise en conformité des collectivités locales concernées. Ils suggèrent aussi de **généraliser les formations aux premiers secours dans toutes les écoles et établissements**. Ils recommandent en outre de renforcer l'apprentissage des compétences psycho-sociales dans le premier degré et d'augmenter la présence d'adultes (AED, AESH) dans le second degré. Ils évoquent aussi la nécessité de **mettre aux normes le bâti scolaire**. Ils suggèrent enfin de mettre en place des informations systématiques sur les risques liés aux conduites addictives et aux comportements agressifs, ainsi que des réunions régulières des commissions de sécurité. Ils proposent enfin de rappeler les principes de l'école publique et laïque et de mettre à profit pour cela les réunions de rentrée.

UNE VISION EXCLUSIVEMENT RÉPRESSIVE

À l'occasion de cette concertation, des mesures ont été soumises à la consultation par le gouvernement d'alors. Nous avons passé à la loupe les plus emblématiques. Qu'en dit la FCPE ?

► Généraliser le 8h - 18h.

La FCPE est opposée à cette mesure qui est une forme d'assignation à résidence. Elle est par ailleurs irréaliste en termes logistiques et constitue un non-sens au regard du rythme de l'enfant.

► Proposer aux parents une prise en charge en internat pour les élèves ayant besoin de retrouver un cadre.

Oui, si c'est un projet partagé avec la famille et le jeune avec des objectifs parfaitement identifiés. Il doit s'agir d'une mesure avant tout éducative. Mais la FCPE rejette toute approche punitive ou coercitive. L'internat ne doit pas être assimilé à une maison de correction, mais plutôt à un lieu de soutien et d'accompagnement.

► Faire se lever les élèves à l'entrée du professeur dans la classe.

Il s'agit d'une mesure cosmétique et symbolique qui n'apporte rien sur le fond. D'autant plus qu'elle est inapplicable : le professeur n'est-il pas déjà présent dans la salle de cours lorsque les élèves arrivent ?

► Sanctionner les élèves perturbateurs aux examens et les pénaliser sur Parcoursup.

Attention à la stigmatisation à vie, à la double ou la triple peine ! Il est hors de question pour la FCPE d'obérer la vie d'un élève sur des erreurs de jeunesse. Si cette mesure devait s'appliquer, la FCPE inciterait les représentants de parents à faire systématiquement appel des décisions du conseil de discipline.



« Ces mesures prônent un retour à une sorte d'école « caserne », où le respect s'impose par la force et la contrainte. Mais pour quiconque connaît l'école, c'est complètement décroché du terrain et totalement inapplicable. Il existe dans les discours politiques une défiance vis-à-vis des élèves, qui est très délétère. En réalité, c'est en créant du lien, en travaillant la qualité de la relation, en restaurant l'estime de soi et en s'appuyant sur la confiance que l'on parvient à régler les problèmes d'autorité. Pas en mettant tout le monde au pas. »

—
MARIE BERETTI, DOCTEURE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FORMATION



“Il ne faut jamais confondre l’acte sanctionné et l’élève qui l’a commis”

Dans son dernier ouvrage¹, **Jean-Pierre Bellon**, professeur de philosophie et pionnier en France de la lutte contre le harcèlement scolaire, suggère une réforme du système des punitions et des sanctions dans le second degré. Interview.



© Pierre-Ayméric Dillies

Quelles sont les mesures les plus urgentes selon vous, dans le but de renouer avec l'autorité ?

J.P. Bellon : La première mesure est de définir ce qu'est une infraction scolaire, c'est-à-dire établir très clairement la liste de tout ce qui n'a pas sa place au sein d'un établissement scolaire, de manière conjointe entre élèves et professeurs. Car la définition d'une infraction ne doit pas être laissée à l'appréciation de chacun, ce qui est le cas aujourd'hui. La deuxième mesure est d'inciter les professeurs à signaler de manière systématique les infractions et les dysfonctionnements. Et la troisième mesure est de réformer le système des sanctions car il est actuellement illisible, en premier lieu pour les élèves.

En quoi est-il illisible ?

Dans le second degré cohabitent deux dispositifs : les punitions (les heures de retenue par exemple), qui sont à la discrétion de l'enseignant et les sanctions (avertissement, exclusion temporaire) qui relèvent du chef d'établissement. Aussi, pour un fait identique, certains élèves sont punis et d'autres non, selon que le professeur en informe ou non sa hiérarchie. La punition est ainsi fonction de l'humeur du professeur et de son degré d'exaspération, ce qui crée un sentiment d'injustice très fort chez les élèves. Aussi, outre la nécessité que les enseignants signalent de manière systématique les infractions, je pense qu'ils ne devraient plus être habilités à punir les élèves. Je suggère que cette tâche soit confiée à une commission, une instance qui aurait la responsabilité de traiter toutes les situations et de proposer au chef d'établissement les punitions ou les sanctions adaptées.

Qu'est-ce qu'une sanction juste ?

Les travaux d'Eirick Prairat², professeur de philosophie de l'éducation à l'université de Lorraine et membre de l'Institut universitaire de France, définissent les critères à réunir pour qu'une sanction soit éducative. Il faut d'abord qu'elle soit exprimée, mise en mots, avec solennité et gravité ; on ne sanctionne pas en envoyant un bulletin de colle. Il faut également qu'elle soit frustrante, qu'elle « retire » une possibilité, une occasion, une opportunité. À cet égard, on peut considérer qu'une heure de retenue est une sanction frustrante, car elle prive l'élève d'un temps qu'il aurait pu occuper autrement. La troisième mission qu'assigne Eirick Prairat à la sanction éducative est d'avoir une dimension réparatrice à l'égard d'autrui (un mot d'excuse par exemple). Par ailleurs, il est crucial de ne jamais confondre l'acte sanctionné et l'élève qui l'a commis. Car si une sanction est humiliante, rabaisante ou dégradante, son effet sera parfaitement négatif pour l'élève en question, et aucunement éducatif.

(1) *Renouer avec l'autorité à l'école. 10 mesures immédiates*, éd. ESF Sciences humaines, mai 2024.

(2) *La sanction en éducation*, coll. Que sais-je ?, éd. PUF, mai 2024.



Pour une vraie équité vis-à-vis des élèves, la FCPE attend depuis de longs mois que le ministère de l'Éducation nationale recense et analyse les motifs de convocation des conseils de discipline et les sanctions prises sur tout le territoire et celles réformées en commissions d'appel. Des données indispensables pour plus de justice scolaire.

L'EXCLUSION TEMPORAIRE EST-ELLE EFFICACE ?

« Le problème de l'exclusion temporaire est que, dans la majorité des cas, elle n'est pas vécue comme une sanction par l'élève concerné dans la mesure où elle n'est pas frustrante, remarque Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie. J'ai vu des établissements dans lesquels on excluait les élèves pour absentéisme. Résultat, ils continuaient à ne pas venir en cours, mais avec la bénédiction de l'établissement... » Cette sanction crée par ailleurs une rupture de lien avec des élèves qui nécessiteraient, au contraire, un accompagnement renforcé. « Cette exclusion devrait avoir lieu au sein de l'établissement, c'est-à-dire que l'élève soit empêché de participer aux temps collectifs mais soit présent avec du travail à faire. »

EN QUOI LE REGARD PORTÉ SUR LES ÉLÈVES EST-IL DÉTERMINANT ?

L'indiscipline à répétition ou les comportements délictueux cachent parfois des difficultés personnelles qu'il est utile de décrypter. « Il faut essayer de se demander ce qui, d'un point de vue individuel, fait mal agir les élèves, note Marie Beretti. Ce n'est pas forcément qu'ils sont capricieux, égoïstes ou malveillants. Il peut y avoir une histoire de vie qui fait qu'un élève a besoin qu'on le regarde, qu'on le considère, parce que l'estime de soi est abîmée, parce qu'il y a une carence. À ce moment-là, autre chose se joue qu'un simple rapport à l'autorité et on a intérêt à chercher de ce côté-là car sinon, le comportement se reproduira indéfiniment. De mon point de vue, cela fait aussi partie du métier d'enseignant, car on ne peut pas se contenter de demander aux élèves d'apprendre et de se tenir tranquilles. Il faut aussi les considérer comme des personnes. »

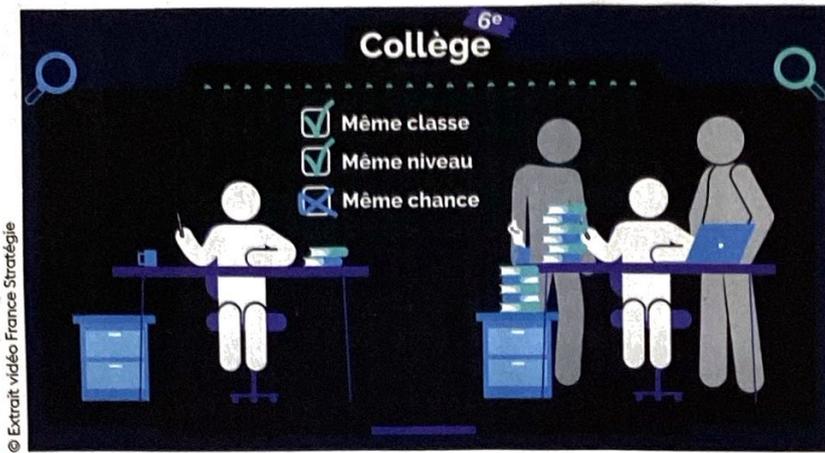


Autorité à l'école, quel rôle pour les parents ?

Pour que l'autorité s'appuie sur une relation de confiance, tous les membres de la communauté éducative ont une partition à jouer, parents y compris. Le point avec Marie Beretti, docteure en sciences de l'éducation et de la formation.

« Côté enseignants et établissements, il y a tout un travail à faire en direction des parents d'élèves pour créer du lien et inspirer confiance. Car la confiance que les parents placent dans l'institution ou dans l'enseignant de leur enfant est déterminante pour la confiance que l'élève placera à son tour dans l'institution et l'enseignant. Sachant qu'un élève qui fait confiance est davantage enclin à coopérer et à obéir. Ce lien de confiance vis-à-vis des parents se gagne via la qualité de l'accueil qui leur est réservé, l'instauration de temps de rencontre parents/enseignants, la transmission des progrès de leur enfant, une communication riche et efficace, etc. »

« Côté parents, il est important d'avoir conscience de l'impact du discours que l'on tient sur l'école auprès de ses enfants. Lorsque l'on est dans une défiance permanente vis-à-vis de l'institution ou du corps enseignant, au travers de petites réflexions (« Pourquoi il a dit ça ? », « On connaît bien la réputation de ce professeur », etc.), on transmet cette défiance à son enfant qui risque de la prendre à son compte. Il sera alors beaucoup plus difficile pour un enseignant d'exercer son autorité à son endroit. Pour résumer, parents et enseignants doivent essayer au maximum de travailler en équipe ! »



L'implacable effet de l'origine sociale

Elsa Personnaz est chargée d'études au Céreq¹. Ses récents travaux² démontrent **l'impact toujours aussi prégnant de l'origine sociale sur la trajectoire scolaire et l'entrée dans la vie active des jeunes.**

Texte : MICHÈLE FOIN

Dans quel cadre avez-vous étudié l'impact de l'origine sociale sur la trajectoire des jeunes ?

Nous sommes partis de l'enquête Génération 2017 du Céreq, qui interroge les sortants du système éducatif de 2017, des non diplômés aux doctorants, sur leur parcours scolaire et sur leurs trois premières années de vie active.

L'origine sociale est toujours aussi déterminante ?

Oui, la force des inégalités sociales dans l'accès au diplôme est connue, mais rien ne bouge ! C'est pourquoi nous parlons d'un « implacable effet ». Quel que soit l'indicateur étudié sur le parcours scolaire, l'origine sociale a toujours un effet majeur. Aujourd'hui, on a l'impression que « tout le monde » a le bac. Or, 23% de la génération 2017 ne l'a pas – 5% parmi les enfants de deux parents cadres, mais un tiers des enfants de ménage à dominante ouvrière. Quant au bac général, 80% des enfants de deux parents cadres l'obtiennent contre un quart des enfants de ménage à dominante ouvrière. Par la suite, 55% des enfants

de deux parents cadres sont diplômés de l'enseignement supérieur long (bac +5 et plus) contre 11% des familles à dominante ouvrière !

Que se passe-t-il à l'entrée dans la vie active ?

À la sortie du système scolaire, 40% des enfants de deux cadres vont intégrer un emploi à durée indéterminée contre un quart des enfants des ménages à dominante ouvrière. En revanche, à diplôme équivalent, les écarts selon l'origine sociale ont tendance à diminuer. Pour les diplômés du supérieur long, 50% des enfants de deux cadres accèdent rapidement à un emploi à durée indéterminée. Cela atteint 54% pour les enfants de ménage à dominante ouvrière. Mais l'origine sociale pèse ensuite à nouveau dans l'accès à un emploi cadre.

Comment expliquer ce poids de la reproduction sociale ?

Les effets de l'origine sociale se voient dès la maternelle. Le manque de mixité sociale à l'école a tendance à aggraver cette situation. En fin de 3^e, on assiste à un partage des jeunes entre les filières.

LES LEVIERS À ACTIVER

1. L'information est le nerf de la guerre
Dès le collège, il faut commencer à découvrir des métiers pour s'y retrouver ensuite dans le maquis de Parcoursup. Les conseillers d'orientation et les enseignants sont des personnes ressources. Des plateformes, comme My job glasses, permettent aussi de rencontrer des professionnels.

2. Vaincre l'auto-censure
Le découragement et l'autocensure empêchent certains d'accéder à des parcours dont ils seraient pourtant capables. Des associations, comme les Cordées de la réussite, accompagnent les élèves volontaires pour susciter leur ambition. L'occasion de s'ouvrir les possibles.

3. Solliciter des aides
10% des jeunes ont recours à des prêts bancaires pour financer leurs études, quelles que soient leurs origines sociales. Or, des aides financières existent, nationales et locales.

60% des jeunes issus des ménages à dominante ouvrière rejoignent la filière professionnelle, contre 16% des enfants de deux cadres. 21% des premiers déclarent subir leur orientation, contre 10% des seconds. Ensuite, sur le marché du travail, il y a un savoir-être qui permet à des enfants de cadres d'accéder plus facilement à des postes de cadre. En la matière, le réseau des parents joue aussi beaucoup.

(1) Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

(2) Origine sociale, diplôme et insertion : la force des liens. Bref n°452 – 2024.

En savoir plus :

Internet

- *La force du destin : poids des héritages et parcours scolaires, note d'analyse de France stratégie, septembre 2023.*

En pratique

Des rendez-vous offerts

Soins dentaires : prévention toute !



Les soins dentaires sont désormais moins remboursés par l'Assurance maladie, mais le programme M'T dents se voit renforcé avec un examen gratuit tous les ans de 3 à 25 ans, dès le 1^{er} janvier 2025.

Texte : MICHÈLE FOIN

Depuis le 15 octobre 2023, les soins dentaires sont moins bien remboursés par l'Assurance maladie, y compris les soins orthodontiques. Les consultations chez un dentiste sont dorénavant prises en charge à hauteur de 60 % du ticket modérateur du tarif conventionnel, contre 70 % auparavant. Si vous n'avez pas de complémentaire santé, il vous faudra donc déboursier, par exemple, pour un détartrage, 11,37 euros, contre 8,68 euros avant le 15 octobre 2023. La prévention est donc plus que jamais de rigueur chez les enfants pour éviter les factures salées à l'âge adulte.

L'Assurance maladie amorce donc un virage préventif. La convention nationale des chirurgiens-dentistes signée en juillet 2023 prévoyait en effet une modification du programme M'T dents. À compter du 1^{er} janvier 2025, les patients de 3 à 24 ans bénéficieront d'un examen bucco-

dentaire (EBD) gratuit chaque année, contre un tous les 3 ans jusqu'à maintenant. Un avenant à cette convention, signé le 4 juillet 2024, étend progressivement ce dispositif jusqu'à 28 ans de 2025 à 2028, à l'échéance de la convention.

31 actes de prévention concernés

Les vernis fluorés, qui permettent de prévenir les caries, et les soins conservateurs consécutifs à ces examens seront couverts à 100 % (60 % par l'Assurance maladie et 40 % par la mutuelle), sans reste à charge pour les patients, et ce dès 1 an et jusqu'à l'âge de 25 ans en 2025, 26 ans en 2026, ainsi de suite jusqu'en 2028. 31 actes de prévention sont concernés, tels que la restauration et la dévitalisation dentaires. Il faudra pour cela qu'ils soient réalisés dans les 3 mois suivant la visite de contrôle annuelle et achevés dans les six mois.

UN MARQUEUR D'INÉGALITÉS SOCIALES

Le recours au chirurgien-dentiste à titre préventif varie de 26 % à 47 %, selon la catégorie socio-professionnelle, révélait une enquête du Centre de recherche d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES) en 2000. Alors que 11 % des élèves de grande section de maternelle ont au moins une dent cariée non soignée, selon les données 2014-2015 du ministère des Solidarités et de la Santé, cela concerne 23 % des enfants d'ouvriers contre seulement 4 % des enfants de cadre. De la même façon, en CM2, 19 % des enfants d'ouvriers sont touchés, soit 2,4 fois plus que ceux de cadres.

Concrètement, les parents recevront un formulaire de prise en charge de la part de l'Assurance maladie à chaque anniversaire de leur enfant. C'est ce formulaire qu'ils devront présenter au dentiste au moment du rendez-vous M'T dents, accompagné de leur carte Vitale ou de celle de leur enfant. Ce document pourra aussi être téléchargé depuis le compte Ameli de l'assuré social. À terme, l'objectif de l'Assurance maladie est de diminuer le recours aux prothèses, très coûteuses, et d'atteindre la première génération d'enfants sans carie.

Liens utiles

Internet

- Traitements d'orthodontie : à commencer avant l'âge de 16 ans : ameli.fr

En pratique



Quotidien

Accueillir les petites angoisses liées à l'école

Ne pas nier les émotions de son enfant et verbaliser l'anxiété qu'il peut ressentir est un premier pas pour l'aider à la réguler.

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

Maux de ventre, maux de tête, sommeil perturbé, pleurs intenses... Depuis la rentrée, le corps de votre enfant manifeste des signes qui doivent vous mettre la puce à l'oreille. La vie à l'école est loin d'être un long fleuve tranquille. Elle est même la source de petites angoisses à foison. Certains enfants vont spontanément les exprimer quand d'autres vont les ranger dans un coin de leur ventre tout noué, obligeant les parents à enquêter pour connaître la cause.

Est-ce la maîtresse ou le maître ? Une nouvelle rentrée implique souvent un changement de professeur parfois précédé d'une « mauvaise » réputation. Il paraît : « qu'il est sévère » ; « qu'elle crie tout le temps » ; « qu'elle donne des punitions »... À quelques jours de la rentrée, l'angoisse générée par l'inconnu monte et peut se prolonger plusieurs semaines selon la sensibilité des enfants.

Est-ce les copains ? Après l'été, la question des retrouvailles peut aussi impliquer du stress. « Et si on n'était plus dans la même classe ? » Une fois la rentrée passée, les angoisses vont davantage se porter sur le relationnel avec la crainte, par exemple, de « ne plus être son copain ou sa copine ».

Le sport pour se défouler

Est-ce les toilettes ou la cantine ? La peur d'aller aux toilettes est fréquente avec des enfants qui se retiennent au point d'avoir mal au ventre. Le stress de la cantine aussi : trop de bruit, le mélange avec les autres classes...

Une fois la cause connue, reste à décoder les émotions, à les comprendre et à trouver une façon de les réguler. Certains enfants vont avoir besoin de passer par le sport pour se défouler quand d'autres préfèrent un temps calme pour les apaiser. Et quand rien ne fonctionne et si l'enfant souffre, alors, il ne faut pas hésiter à consulter.



AVIS D'EXPERT



MARINE DARNAT-WAMBÈKE,
psychologue

« C'est souvent en observant le comportement de son enfant que le parent perçoit que quelque chose cloche. À lui alors d'entamer la conversation pour tenter de connaître la raison de ce mal-être. Parfois, il va falloir faire preuve de patience pour que l'angoisse sorte... Quelle qu'elle soit, le rôle de l'adulte est de l'accueillir et d'en faire quelque chose. On ne lui dit pas : « mais non, ça va aller », mais « ok, je vois que c'est compliqué pour toi, trouvons des solutions ensemble. » L'adulte doit alors arrêter son activité, prendre du temps avec lui et se mettre à sa hauteur.

Il est également important de garder son calme. Même si on découvre que la maîtresse fait peur à son enfant parce qu'elle crie tout le temps, il faut éviter de s'opposer d'emblée à elle devant lui. Un enfant a besoin de voir son parent faire équipe avec l'école et non pas être « contre ». Enfin, un enfant a aussi le droit d'éprouver du stress. Le rôle du parent est de l'aider à traverser ses émotions et pas de faire en sorte que son enfant ne les ressente pas. Même si elles sont désagréables.

En pratique



En savoir plus :

Internet

- *Mon enfant est anxieux*, de Marine Darnat-Wambèke, De Boeck Supérieur, 17,90 €.
- Compte Instagram : @marine_psychologue



© Florence Brochoire

Sensibiliser en classe au racisme et à l'antisémitisme

L'école est le reflet de la société. Dans un contexte très tendu où **des propos condamnables sont relayés** de façon totalement décomplexée dans les médias, les enseignants ont besoin d'être outillés pour répondre aux élèves.

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

Au mémorial de la Shoah, l'équipe pédagogique a l'habitude d'intervenir dans des classes, du CM2 à la terminale, pour sensibiliser les élèves à l'antisémitisme, mais aussi à toutes les formes de discrimination à travers, par exemple, le sport et les Jeux olympiques. « Ces ateliers ont lieu dans le cadre des programmes en histoire-géographie ou en éducation morale et civique (EMC) et notre objectif est d'éveiller leur esprit critique en leur transmettant des clés de compréhension, via la pédagogie détournée », explique Adeline Salmon, la responsable-adjointe du service pédagogique.

Mais depuis quelques années, Adeline Salmon constate davantage de demandes non anticipées de chefs d'établissement qui les sollicitent à cause d'un problème de racisme ou d'antisémitisme survenu dans leur collège ou lycée. « Le mémorial est de plus en plus appelé comme un pompier car les enseignants se sentent démunis, confirme Christophe Tarricone, professeur d'histoire en lycée et formateur dans l'académie de Grenoble. Depuis l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre

2023 en Israël, on est même sur le fil du rasoir. Quand le conflit israélo-arabe est abordé en classe, il peut donner lieu à des débordements. » Et cela ne concerne pas que les lycées. À la date du 10 mai, le ministère de l'Éducation nationale avait recensé 1 434 actes racistes et antisémites, tous âges confondus, sans toutefois être en mesure de comparer ces chiffres aux années précédentes, où il n'isolait pas les actes racistes et antisémites des autres formes de violence verbale. Comment des élèves âgés de 11 à 15 ans en viennent à tenir ce genre de propos ? « On ne peut pourtant pas reprocher à l'Éducation nationale d'éluder la question », observe Christophe Tarricone. La sensibilisation à toutes les formes de discrimination est bien inscrite dans les programmes, de l'école primaire au lycée, à travers les cours d'histoire et les cours d'éducation morale et civique, mais aussi à travers des événements ponctuels comme la semaine consacrée à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme au mois de mars.

Depuis la rentrée, les programmes ont même été



1,2 MILLION
C'est le nombre de personnes victimes chaque année d'au moins une atteinte à caractère raciste ou antisémite.
(Source : Vie-publique.fr)

En pratique



ILS ONT DIT

renouvelés en EMC. Ils reprennent les thématiques du racisme, de l'antisémitisme, de l'homophobie et de toutes les autres formes de discrimination en les définissant et en les détaillant davantage. « Ce qui évite de laisser l'enseignant dans le flou », remarque Valérie Martin, professeure d'histoire-géographie et correspondante du mémorial de la Shoah dans l'académie de Nice. Ces nouveaux programmes vont-ils permettre de lutter efficacement contre les idéologies mortifères qui se diffusent dans la société ? L'école est extrêmement perméable à son environnement. Les élèves viennent avec leurs idées, celles de leur famille ou encore celles échangées sur les plateaux de télévision, ainsi que celles véhiculées sur les réseaux sociaux, même si elles sont décomplexées et condamnables... Ils se sont fait leur opinion ou ont subi des influences qui, parfois, entrent en totale contradiction avec l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme.

Rappeler que le racisme et l'antisémitisme sont des délits

« Quels que soient les propos ou les questionnements des élèves en classe, ils sont susceptibles de créer des interactions parfois radicales ou bien des incompréhensions et ils détournent le cours », analyse Valérie Martin. Cette situation, assez nouvelle, crée une difficulté dans le fonctionnement de la classe avec des risques de dérapages et génère de l'inquiétude chez les professeurs, voire du stress. « Toutefois, l'expression des élèves est importante, affirme la professeure. Ce moment-là est opportun pour amener de la réflexion... Grâce à mon parcours, j'ai les outils pour répondre aux élèves, ça ne me met pas en difficulté. Mais de nombreux enseignants ne sont pas formés, ni outillés sur ces sujets. Le besoin de formation est colossal. »

Lorsqu'ils ne se sentent pas prêts, certains professeurs évitent de prolonger la discussion malgré leur volonté d'éclairer leurs élèves sur ces questions complexes, tandis que les informations nationales et internationales continuent à déferler, souvent sans nuance – le temps est à la l'excès – et les élèves à les questionner en classe. « Ce qui est rassurant, c'est qu'il y a une grande attente de la parole des enseignants de leur part, tempère Riselaine Chapel, professeure d'histoire dans un lycée à Nantes. Les élèves comprennent aussi très bien qu'un professeur n'est pas un commentateur de l'actualité. Pour moi, c'est important de répondre à leurs questions à condition d'y être préparée et ça peut me prendre deux ou trois jours. » Car la question du temps est aussi primordiale. Face à des propos ouvertement

“Ce qui est rassurant, c'est qu'il y a une grande attente de la parole des enseignants de la part des élèves. Pour moi, c'est important de répondre à leurs questions à condition d'y être préparée.”

RISELAINE, professeure d'histoire dans un lycée à Nantes

racistes ou antisémites, ce qui est préconisé est de ne pas laisser la parole sans réponse et d'effectuer ensuite un travail avec les élèves. « Pas pour convaincre l'auteur des propos, mais pour donner des réponses à ses camarades, développe Christophe Tarricone. D'abord, en rappelant la loi. C'est très formateur de dire que le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des opinions, mais des délits punissables par la loi et d'expliquer pourquoi. Mais un élève qui émet de tels propos les accompagne de préjugés qui nous imprègnent tous. D'où l'importance de travailler dans un second temps à les déconstruire en démontrant qu'ils sont infondés. »

Depuis septembre 2023, une journée de formation pour identifier les stéréotypes antijuifs a été mise en place par le mémorial de la Shoah à l'attention des chefs d'établissement. Un atelier « Au fait, c'est quoi être juif ? » est proposé à l'intention des élèves du CM2 à la terminale. « Nous proposons également aux professeurs une mise à niveau du vocabulaire (racisme, antisémitisme, antisionisme, ...) », ajoute Albin Perrin, coordinateur de formation au mémorial de la Shoah qui intervient aussi dans les instituts nationaux du professorat et de l'éducation (INSPÉ). Car lutter contre l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination « ne doit pas concerner que les professeurs d'histoire-géographie », insiste le formateur.



+ 1000 :

En 2023, les actes et propos antisémites ont explosé en lien avec l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023 en Israël et l'offensive menée en réponse par l'État hébreu à Gaza. (Source : Vie-publique.fr)

Pour aller plus loin

Ressources

- **Histoire(s) en série** : la websérie de 4 épisodes du service pédagogique du Mémorial de la Shoah à destination des enseignants et des élèves.
- **Déportés : j'avais ton âge**, de Karine Sicard Bouvatier. Éd. de La Martinière, 2023.

Décryptage

Accéder à son droit à bourse

Les familles peuvent désormais **donner leur consentement** à l'étude automatique du droit à bourse au moment de l'inscription au collège et au lycée.

Illustration : DAVID LORY

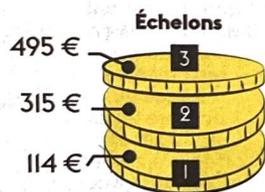
Nouveauté

À compter de l'année scolaire 2024-2025, il vous est possible de consentir à l'étude automatique de votre droit à bourse lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au collège ou au lycée.

Si j'ai manqué cette étape, je fais ma demande en ligne à la rentrée.

Du 1^{er} septembre au 17 octobre 2024.

Au **collège**, le montant annuel de la bourse sera :



Au **lycée** :



Les bourses sont versées en trois fois, à chaque trimestre.

Quel montant ?

Les bourses sont attribuées en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Pour l'année scolaire 2024-2025, c'est le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023 qui est retenu.

Pour qui ?

Quand ?

Comment ?

- Soit en ligne via Educonnect.
- Soit en téléchargeant le formulaire en ligne sur education.gouv.fr, et en le déposant avec les pièces justificatives demandées au secrétariat de votre établissement scolaire.

L'AVIS DE LA FCPE

Chaque année, environ 10 milliards d'euros d'aides sociales ne seraient pas réclamés par les Français qui devraient en bénéficier. Dès 2022, le ministère de l'Éducation nationale et celui des Comptes publics ont engagé un plan d'action conjoint visant à lutter contre le non-recours aux bourses de collège et de lycée.

Trop de familles remplissant les conditions d'attribution de bourses pour leurs enfants scolarisés n'en font pas la demande **par méconnaissance de leurs droits**. La première phase est intervenue dès la campagne déclarative des revenus 2021, le 7 avril 2022. Les usagers dont le foyer fiscal

comprend un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) au collège et/ou lycée étaient invités, en fin de déclaration en ligne, à vérifier leur droit à une bourse scolaire sur le site du ministère de l'Éducation nationale, à l'aide du simulateur mis à leur disposition.

Une nouvelle étape est franchie avec la publication, au *Journal officiel* du 4 avril 2024, d'un décret instaurant l'automatisation de l'examen du droit à bourse, dès lors que les représentants légaux y consentent. La FCPE ne peut que saluer cette mesure, même si elle dénonce les coûts liés à la scolarité et **revendique encore et toujours la gratuité**.

Regards croisés

Qui décide aujourd'hui à l'Éducation nationale ?

Deux experts en politique éducative interrogent la fabrique de la décision dans un système a priori centralisateur et ses enjeux démocratiques.

Propos recueillis par MARIANNE PEYRI



FRÉDÉRIQUE WEIXLER
Haute fonctionnaire

Inspectrice générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, et experte en politiques éducatives au niveau national et international, Frédérique Weixler a été conseillère en cabinet ministériel.

“ Dans notre essai, nous interrogeons des mots apparus récemment, tels que « leadership, pilotage, management. »

FRÉDÉRIQUE WEIXLER

Dans votre ouvrage, vous pointez un système pyramidal de la prise de décision au sein de l'Éducation nationale. Comment s'organise-t-il ? Est-il particulièrement centralisateur comparé à d'autres pays ?

Frédérique Weixler : Nous avons en apparence un système d'organisation pyramidal classique qui laisse cependant des marges de manœuvre et d'initiative à tous les échelons. L'État définit les orientations pédagogiques, les programmes d'enseignement, recrute, forme et gère le personnel de direction et les enseignants. Les ministères élaborent les normes nationales, organisent les examens et les diplômes. Les académies répartissent les moyens nationaux, décident de l'affectation du personnel, de la carte des formations... Les établissements scolaires sont décisionnaires sur la composition des classes, des emplois du temps, la répartition des heures entre les disciplines, gèrent leur budget et fixent les priorités du projet d'établissement. Les enseignants, eux, disposent de la liberté pédagogique qui comprend par exemple le choix des manuels scolaires, de leurs méthodes et outils d'enseignement et d'évaluation.

Bertrand Sécher : D'après l'étude *Regards sur l'éducation* de 2018 de l'OCDE, la France a en effet un système éducatif plutôt centralisé. Plus de la moitié des décisions au niveau du collège en France sont prises au niveau central, comparé à un quart au niveau du panel. Seules 10% des décisions sont prises au niveau de l'école, dont seulement 2% en autonomie totale. À titre de comparaison, 30% de décisions en moyenne au sein des pays de l'OCDE sont laissées à l'appréciation des établissements. Cela étant, l'autonomie formelle en apparence limitée ne signifie pas que les acteurs n'ont pas de capacité d'agir, il y a de multiples façons de s'emparer de son autonomie, notamment en revisitant son propre rapport au pouvoir et à la réflexion collective.

Quelles sont les conséquences de cette organisation verticale ? Vous évoquez dans votre livre le sentiment, parmi le personnel de l'éducation, de ne pas être associé ou écouté, d'incompréhension, de perte de confiance...

F.W. : Oui, tout cela à la fois. La verticalité du pilotage, l'absence de concertation et une forme d'indifférence

à la recherche d'adhésion du terrain constituent des reproches répétés vis-à-vis du niveau national, et suscitent de nombreuses crispations, voire le rejet des réformes. Cependant, le problème n'est pas tant ce système pyramidal que la difficulté pour les acteurs de savoir d'où viennent les décisions et comment ils y contribuent. On l'a vu avec la dissolution récente de l'Assemblée nationale. Tout le monde s'est demandé comment cette décision avait été prise. C'est le cas également lors des annonces formulées à leur arrivée par les ministres qui se succèdent. Dans notre essai, nous interrogeons des mots apparus récemment, tels que « leadership, pilotage, management », utiles pour analyser l'action, mais qui contribuent parfois à entretenir un flou sur les processus de décision.

B.S. : Si un ministre décide en effet que telle ou telle méthode ou organisation pédagogique est la meilleure pour faire réussir les élèves et l'impose, cela ne favorise pas l'engagement et la responsabilisation des personnes, peut entraîner des tensions, abîmer le bien-être au travail. Cela étant, de nombreuses tentatives montrent la volonté de mettre en œuvre des décisions plus « collectives » ou mieux partagées. Le CNR Éducation¹ en est un exemple. Mais décréter la collaboration ou la coopération ne suffit pas. Il s'agit d'interroger ce qui profondément favorise la confiance, le recours aux intelligences individuelles au service des objectifs communs. On retrouve les mêmes enjeux au niveau local. Les chefs d'établissement savent que s'ils écrivent leur projet d'établissement ou prennent des décisions seuls, sans s'attacher à solliciter la parole des élèves, des parents ou des enseignants, l'appropriation sera faible. Reste à faire l'effort de mieux comprendre les mécanismes structurels et culturels qui constituent des obstacles, pour les dépasser. Que ce soit pour les décisions nationales ou au cœur des écoles.

Vous défendez la nécessité que les acteurs du terrain soient davantage associés aux décisions. Est-ce réalisable et à quelles conditions ?

F.W. : Oui, cela a été le cas par exemple dans le cadre de l'évaluation partenariale de politique de lutte contre le décrochage scolaire que j'ai pilotée en 2014. L'ensemble des parties prenantes a été consulté pour faire remonter ce qui fonctionnait ou pas et élaborer des propositions. Le plan a ensuite été validé par tous. On voit que les résultats sont même aujourd'hui meilleurs que les objectifs fixés au départ. Les acteurs s'en sont emparé de façon collégiale et ont amplifié la démarche. Dans ce cas, l'État a fixé un cadre général, mais l'autonomie dans l'élaboration et la mise en œuvre était énorme. Il faut noter que la démarche s'est déroulée sur une année entière. Si ce plan avait été élaboré en deux mois, cela n'aurait pas fonctionné.

B.S. : Il y a en particulier une responsabilité de l'État d'être garant du temps nécessaire à la coopération dans la construction des décisions. La question du



BERTRAND SÉCHER
Inspecteur d'académie

Bertrand Sécher a été nommé en 2023 expert de haut niveau, placé auprès du président du Conseil d'évaluation de l'école (CEE) du ministère de l'Éducation nationale.

temps est fondamentale et significative de la valeur que l'on donne à la réflexion collective.

Donner plus d'autonomie ne constitue-t-il pas un risque d'inégalités territoriales et sociales ?

F.W. : C'est un risque en effet. Cela dit, nous citons des exemples : au Salvador où la participation des familles à la décision a permis de réduire l'absentéisme, au Nicaragua où l'autonomie donnée à des écoles a permis d'améliorer les résultats des élèves. C'est surtout le degré d'autonomie des acteurs et leur marge de manœuvre qui comptent. On peut avoir un système centralisateur, qui fixe un cadre général, mais donne le choix des moyens, de l'organisation. On l'a vu

avec l'annonce de la création de groupes de niveaux dans le cadre du Choc des savoirs. Face à cette décision venue d'en haut, la communauté éducative, dont les parents, ont soulevé les questions d'autonomie et de marge de manœuvre des établissements, de pédagogie, de valeurs, notamment celle cruciale de l'égalité des chances, et ont réussi collectivement à apporter leur contribution en dialoguant avec le ministère. Ce qui est rassurant et montre la possibilité d'une forme de régulation.

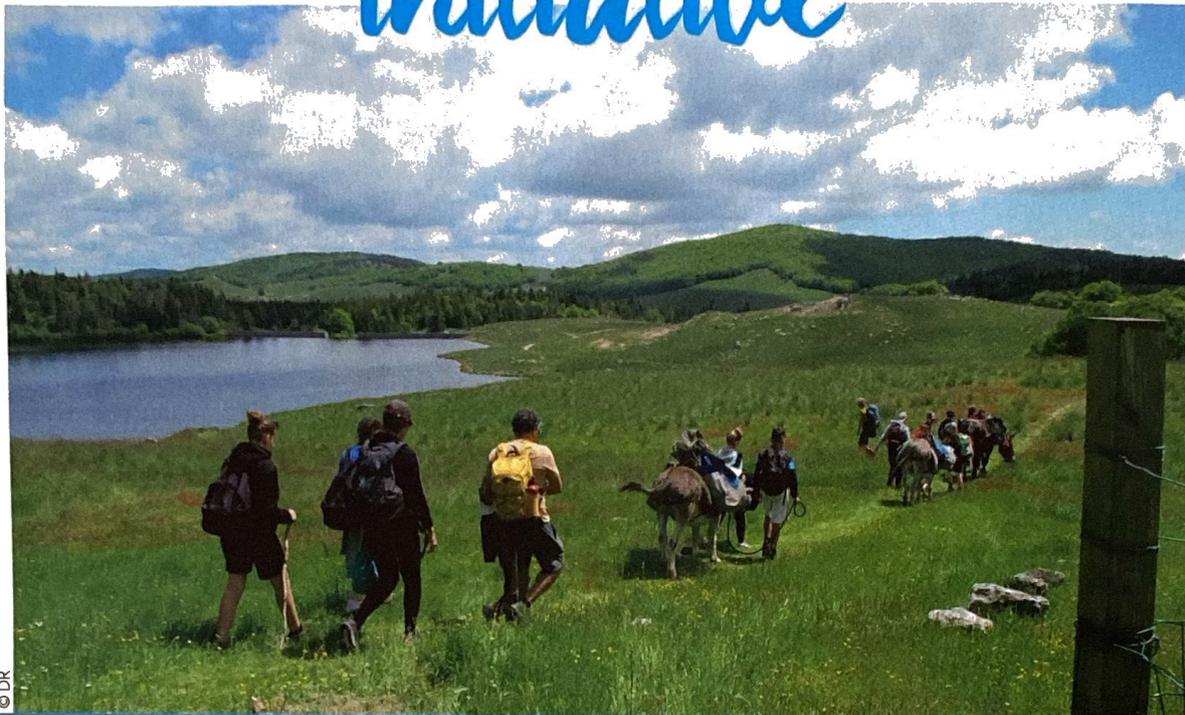
B.S. : Contrairement aux idées reçues, rien ne démontre que c'est le positionnement du curseur entre décentralisation et centralisation qui améliore la prise de décision et l'équité. Ce qui compte, c'est le sentiment d'être associé, ce sont les modèles collaboratifs, dont il faut faire l'effort de les valoriser à chaque fois que cela est possible. Bien sûr, ce n'est pas un chemin facile.

(1) Conseil national de la refondation.



EN SAVOIR PLUS

À lire *La construction de la décision en éducation : Enjeux, mythes et défis*, de Frédérique Weixler et Bertrand Sécher, éd. Berger-Levrault, mai 2024.



© DR

Lâcher son téléphone et se reconnecter avec la nature

Douze collégiens de 5^e et 4^e ont oublié les écrans pendant quatre jours au cœur du parc des Cévennes. Une mission « Ados d'ânes » inoubliable !

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

Nous étions partis pour une **déconnexion numérique, mais nous n'imaginions pas nous reconnecter ainsi avec la nature**, résume Wadi

Benjou, professeur de technologie et référent numérique. On a tous pris une bonne claque, gamins et adultes compris. » Du 3 au 6 juin dernier, douze collégiens de 5^e et 4^e volontaires, deux professeurs, un guide et trois ânes ont marché au cœur du parc naturel des Cévennes. Sans téléphone. « C'était une expérience exceptionnelle ! » lâche le professeur.

Tout commence, il y a environ une dizaine d'années. Wadi Benjou arrive au collège de Gaston Doumergue à Sommières après avoir enseigné en REP¹. Il imagine alors que la difficulté de mise au travail allait être un peu dépassée. « Et là, je suis un peu tombé de haut, se remémore-t-il. Beaucoup d'élèves avaient vraiment du mal à rentrer dans une posture de travail. C'était très difficile. » Comment apprend-on la notion d'effort ? s'interroge-t-il. Pourquoi en classe, ça ne

marche pas, alors qu'en voyage scolaire, les élèves suivent les cadences sans rechigner ? observe-t-il. Et si la marche était bénéfique pour remettre les pensées dans l'ordre ? suppose-t-il. En tant que référent numérique, la question des écrans s'ajoute à sa réflexion. Pourquoi ne pas organiser avec des élèves une randonnée sans écrans ? suggère-t-il.

Prochain objectif : obtenir des subventions

Au collège, son idée fait mouche. Pour construire son projet, Wadi Benjou se rapproche de l'agence Azimut qu'il sélectionne pour son éthique. « En plus du guide qui nous accompagnait, c'est elle qui a assuré toute la logistique », explique le professeur. Avant de partir, Wadi Benjou avoue avoir eu quelques inquiétudes sur les conditions d'hygiène minimalistes. « J'ai été rassuré dès le premier soir. Les élèves sont tout de suite rentrés dans l'histoire. Ils ont aussi cuisiné midi et soir des aliments bio et ils se sont régalez ! Quant à la question du manque d'écrans, elle ne s'est même pas posée, se réjouit le professeur.

Nous étions tellement occupés à vivre et à nous reconnecter avec la nature ! C'est vraiment elle qui a pris le dessus. »

Le collectif a également joué à plein. « Nous étions limités à 15 personnes avec un guide, explique Wadi Benjou. J'ai fait un appel à candidature par mail en ciblant les parents d'élèves accros aux écrans. » Par personne, le coût tout compris s'élève à 270 €. « L'année prochaine, nous allons essayer d'obtenir des subventions pour embarquer aussi des enfants de familles n'ayant pas les moyens financiers », espère le professeur qui a bien l'intention de réitérer l'expérience. Son objectif ? Provoquer des déclics pour remettre les écrans à leur place d'outil. « C'est ce qu'a pu observer et me partager la mère d'un des douze élèves, trois semaines après notre retour », conclut Wadi Benjou.

(1) Réseaux d'éducation prioritaire.



EN SAVOIR PLUS

À voir et écouter Les reportages des médias sur le site du collège : <https://gaston-doumergue.mon-ent-occitanie.fr/>

Nos actions

Inciter les parents d'élèves à adhérer à la FCPE et encourager leur candidature sur les listes aux élections scolaires. En cette rentrée 2024, la FCPE fait campagne partout en France !



NATIONAL

Un tour de France pour l'école publique

Texte : ALEXANDRA DEFRESNE

Du 2 septembre au 13 septembre 2024, la FCPE nationale fera escale dans dix communes du territoire. Objectifs : donner toujours plus d'écho à la parole des parents d'élèves, inviter tout un chacun à venir discuter de ses attentes pour l'école publique avec les militants FCPE, faire connaître les 20 mesures pour l'école publiées en février dernier par la fédération.

Pour prêter main forte aux conseils départementaux de parents d'élèves FCPE qui organisent chaque année des forums de rentrée, les élus de la FCPE se déplaceront aux quatre coins de la France pour lancer la traditionnelle campagne d'adhésion. « L'année dernière, l'école publique a été particulièrement bousculée avec quatre ministres de l'Éducation nationale qui se sont succédé en un temps record et qui ont formulé des mesures de tri scolaire, comme celle du Choc des savoirs, auxquelles nous nous opposons, explique Abdelkrim Mesbahi, président de la FCPE. Cette première quinzaine sera décisive pour convaincre les parents d'élèves de donner

un peu de leur temps bénévole pour s'investir dans les instances de l'école publique. La société a besoin d'un tissu associatif renforcé pour que les enfants bénéficient des mêmes chances de réussite scolaire. Notre mobilisation militante ne faiblit pas, bien au contraire ! Les attaques subies par l'école publique ont soudé la communauté éducative comme elle ne l'a jamais été. Nous avons d'ailleurs choisi de commencer ce tour de France, le 2 septembre, en Seine-Saint-Denis. Parents et enseignants y réclament un plan d'urgence depuis le mois de février, et pourtant, le gouvernement reste sourd à toutes leurs revendications. C'est malheureusement un miroir grossissant de ce qui se passe partout. Dès le premier jour de la rentrée, nous devons afficher notre détermination pour un projet éducatif progressiste ».

Matin, après-midi et soir !

Dans chaque ville visitée et en fonction des problématiques éducatives locales, les animations prendront des formes différentes : café des parents, goûter des enfants

(Orme), échanges à la sortie de certaines écoles, collèges ou lycées ou centres de loisirs (Morbihan), pesée des cartables (Creuse), rencontres avec les partenaires et élus des collectivités territoriales...

Cette initiative sera également l'occasion de donner un éclairage aux parents sur l'actualité éducative de la rentrée : les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e, qui stigmatiseront les élèves les plus fragiles ; le manque de moyens chroniques ; l'inadmissible non remplacement des professeurs absents qui va crescendo alors que le pacte est un échec ; le choix ubuesque du renforcement de la discipline en primaire plutôt que celui de la prévention... L'ensemble de ces actions sera le reflet de ce qu'est la FCPE : une fédération qui fait le pari du collectif, qui interroge la société sur le rôle de l'école et qui érige la coéducation en condition sine qua non d'un système éducatif au service de tous.

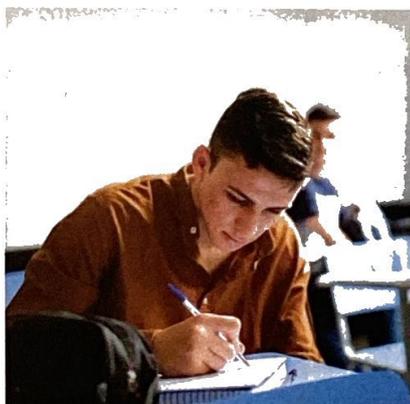


EN SAVOIR PLUS :
Internet Retrouvez notre campagne de rentrée sur fcpe.asso.fr



1 GIRONDE

Bac 2024 : la FCPE Gironde donne aussi de la voix



Dans un communiqué de presse en date du 27 juin, à l'unisson avec la FCPE nationale, la FCPE Gironde dresse une liste à la Prévert des points d'amélioration pour l'organisation du baccalauréat. Date des épreuves de spécialités, préparation de l'épreuve de philosophie et du grand oral, aide à l'orientation, prise en compte des notes dans Parcoursup, contenu et densité des programmes... La FCPE estime que l'organisation actuelle du baccalauréat ne permet pas d'organiser un examen équitable en tous points du territoire. La FCPE continuera à se mobiliser au Conseil supérieur de l'éducation et dans les médias pour faire bouger les lignes dans intérêt de tous les élèves.

+ EN SAVOIR PLUS :
Internet 33.fcpe.asso.fr

2 RHÔNE

Lyon : l'organisation du périscolaire évolue à la rentrée

La FCPE du Rhône a participé à la concertation lancée en début d'année par la mairie de Lyon au sujet de l'organisation du périscolaire des écoles primaires de la ville. Au cœur des débats, les horaires de sortie le soir pour récupérer les enfants sur le temps périscolaire, ainsi qu'une évolution des tarifs pratiqués. Alors que le projet initial prévoyait entre autres la possibilité de récupérer les enfants à 17h45 pour les élèves en maternelle et 18h pour les élèves en élémentaire, la ville de Lyon a décidé après discussion avec les parents de fixer à 17h45 l'heure de début des départs échelonnés pour l'ensemble du primaire.

La concertation se poursuit

Si la mairie a ainsi apaisé le mécontentement des parents, la FCPE évoque cependant d'autres points d'amélioration à envisager notamment, dans la souplesse de l'inscription au périscolaire : une plus grande flexibilité sur le nombre de jours d'inscription au périscolaire par semaine pour faciliter l'organisation des parents dans le cas d'une garde alternée ; l'inscription par période (comme la restauration) pour intégrer d'éventuels change-



ments au cours du trimestre ; un tarif proposant des réductions tarifaires en fonction du nombre d'enfants d'un même foyer.

L'année scolaire à venir devrait permettre de continuer à répertorier les demandes des parents et de dresser le bilan de cette nouvelle organisation. Les fédérations de parents d'élèves continueront à prendre toute leur place dans la concertation.

+ EN SAVOIR PLUS :
Facebook facebook.com/fcpe69

3 ÎLE-DE-FRANCE

Jeux paralympiques et rentrée scolaire

La France accueillera les jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024, avec l'accueil de millions de spectateurs. Pour que la rentrée scolaire se déroule au mieux, la préfecture d'Île-de-France a identifié les établissements qui pourraient être touchés par l'événement sportif. Au total, 81 établissements (Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis, Yvelines) sont situés dans « une zone de circulation motorisée interdite » et dans « une zone de circulation motorisée régulée ». Au-delà des périmètres de sécurité précis, ce sont 50 établissements supplémentaires qui seront concernés ponctuellement par les jeux. Les parents d'élèves FCPE seront pleinement mobilisés avec les directions d'école pour informer les parents de tous les aménagements durant cette période.

+ EN SAVOIR PLUS :
Internet prefectures-regions.gouv.fr



91

STRUCTURES SCOLAIRES

sont identifiées à Paris, dont 11 en zone rouge, 33 en zone bleue et 47 hors périmètre mais potentiellement concernées par des perturbations dans les transports en commun.

Portrait



Marie-Amélie Le Fur, 35 ans,
triple championne paralympique, préside
le Comité paralympique et sportif français.
Son but : faire que le milieu sportif
ouvre grand les bras aux jeunes
en situation de handicap.

**“Le sport m’a
aidée à garder
confiance
en moi”**

Propos recueillis par ÉMILIE GILMER

Le 26 juillet dernier, lors de la cérémonie d’ouverture de Paris 2024, elle a fait partie des tout derniers porteurs de flamme, aux côtés de Tony Parker et d’Amélie Mauresmo et de deux autres athlètes paralympiques, Nantenin Keïta et Alexis Hanquingquant. Ceux qui ont eu l’honneur de traverser la cour du Louvre avant que la vasque olympique ne s’embrase. Un moment fort en émotions, à l’image d’une cérémonie intense, marquée par la diversité et l’inclusion. Quelques semaines plus tôt, Marie-Amélie nous confiait en interview : « Paris 2024 a eu un effet considérable en faveur du handisport, car de nombreux acteurs (collectivités, professionnels de santé, etc.) se sont engagés dans l’aventure. L’avancée est notable ; on le voit dans les territoires et dans la reconnaissance du grand public.

Cela ne veut pas dire qu’il n’y a plus de freins – le manque d’accessibilité des équipements, le manque de formation des clubs de proximité – mais un cap a été franchi. »

Combativité et résilience

Cette ouverture, la détentrice du record du monde de saut en longueur et du 400 mètres l’appelle de ses vœux depuis une vingtaine d’années. Son histoire à elle commence à l’âge de 6 ans, lorsqu’elle découvre l’athlétisme. Le sport devient vite une source d’épanouissement, grâce à la compétition, mais aussi à la dimension sociale, aux moments de partage. À l’âge de 15 ans, pourtant, sa vie bascule : suite à un accident de scooter, elle est amputée de la jambe gauche sous le genou. « Un an plus tôt, j’avais vu une course de démonstration avec des athlètes amputés, raconte-t-elle. Ce souvenir m’a ouvert le champ des possibles. » Très vite, la jeune femme veut reprendre le sport, soutenue par son entourage. Ses parents, d’abord, qui jamais ne cherchent à la dissuader. Un entraîneur, aussi, qui la suit malgré sa méconnaissance de l’univers handisport. Une prothésiste, enfin, qui trouve un modèle de lame, à une époque où cette technologie est très peu connue. Un dernier événement accélère le processus : le tournage d’un téléfilm, dans lequel elle campe une doublure, qui lui finance sa première prothèse et lui fixe un objectif pour l’été qui approche. Marie-Amélie redouble de combativité : quatre mois seulement après son accident, elle se remet à courir.

Lever les barrières

Le sport la mènera au sommet – 9 médailles aux jeux paralympiques, dont trois en or, – mais il lui redonnera surtout confiance. « Le sport m’a aidée à me reconstruire physiquement en m’affranchissant du regard de la société, explique-t-elle. J’ai pu tester les nouvelles limites de mon corps et me rendre compte que je pouvais encore faire beaucoup. » Sans compter la dynamique positive dans laquelle sa pratique l’inscrit. « Quand j’avais ma prothèse de ville, je voyais du pathos et de la tristesse dans les yeux des autres. Mais dès l’instant où je mettais ma lame de sport, on me parlait de courage et de dépassement de soi. » Les bienfaits sont tels que la jeune femme milite aujourd’hui sans relâche pour démocratiser l’accès au sport auprès des jeunes en situation de handicap. Sans forcément viser la compétition, mais plutôt le sport au sens large, partout où cela est possible. « Ce que je souhaiterais, c’est que les barrières se lèvent dans tous les clubs de nos territoires pour que l’on se rencontre et que l’on pratique du sport ensemble. Car, si on y arrive dans le sport, on peut y arriver à l’école, dans l’emploi, dans tous les domaines de la société. »

”



initiatives.fr

AU CŒUR DES PROJETS
SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS

CHOCOLATS, TOMBOLAS, OBJETS PERSONNALISÉS...

POUR LA RENTRÉE DE VOS PROJETS,

PASSEZ PAR LE PORTAIL

INITIATIVES.FR



RETROUVEZ TOUTES NOS COLLECTES
CLÉS EN MAIN SUR **INITIATIVES.FR**